

# TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

# Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	8,5%
De 100 001€ à 150 000€	7%
De 150 001€ à 200 000€	5,5%
De 200 001€ à 350 000€	5%
De 350 001€ à 500 000€	4,5%
Au-delà de 500 001€	4%

<sup>\*</sup>Taux de TVA en vigueur 20% compris



# **HONORAIRES DE GERANCE**

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le taux	, dáfini dana la mandar
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE	k deimi dans le mandat.
- Par trimestre et par lot	35,00 €
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT	
- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt	380,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES	
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus Par immeuble	fonciers 135,00 €
<ul> <li>Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.F.I</li> <li>Etablissement des déclarations de T.V.A.</li> </ul>	Tarif horaire
Déclaration mensuelle Par mois Par mois	30,00 €
Déclaration trimestrielle Par trimestre Par an Par	48,00 €
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E	115,00 €
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES	
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure	
facturation au temps passé	Tarif horaire
<ul> <li>Négociation des loyers et des baux commerciaux facturation au temps passé</li> <li>Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations IFI, successions, donations etc)</li> </ul>	Tarif horaire
facturation au temps passé	Tarif horaire
6- TRAVAUX  Montant inférieur à 2 000€ TTC  - Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette missic	201
facturation au temps passé	Tarif horaire
Montant supérieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative et financière, hors suivi technique	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX	
A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du	_'
- Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis	2,5 € 25,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œuvre partielle de la clause pénale	45,00 € 45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux	
- Gestion des impayés : premier rappel	Gracieux 45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	
- Gestion des diagnostics	Tarif Horaire
TARIF HORAIRE DES VACATIONS	
Houses oursebles (du Lundi ou Vendredi de 9h à 12h20 et de 12h20 à 17h20 (14h20 le Vendredi)	

Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)

Pendant les heures ouvrables : - Tarif horaire	118,00€
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 30 %
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

#### **HONORAIRES DE LOCATION**

#### LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

# à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

# à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 245,00 €

# 2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

# à la charge du locataire

#### à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	250,00 €

# 3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

# à la charge du locataire

# à la charge du propriétaire

# 4- REDACTION DIVERS ACTES

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

# LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

# **I- RECHERCHE DE LOCATAIRES**

# 2- REDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %
Minimum de perception	500,00€
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %
Minimum de perception	350,00 €

# 3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €